



**TILLOY**  
les Mofflaines

# Le Bulletin d'Info!

Juillet 2016

**EDITO**

**Cher(s) Tilloysien(s), chère(s) Tilloysienne(s)**

Les conditions climatiques de ces derniers mois ont mis à rude épreuve notre service espaces verts qui n'a pu de ce fait travailler dans des conditions idéales et je tenais à les remercier de la qualité du travail effectué.

Les décorations sur le thème du village sont toutes particulièrement réussies ce qui témoigne créativité et imagination.

Faire du Parc René Lefrère un lieu de rencontre encore plus agréable est un de nos objectifs et nous nous y attachons. Ce début d'été verra la réalisation d'une nouvelle allée de promenade qui partira de la Cour de la Ferme et traversera la pâture. Un nouveau mobilier et de nouveaux jeux viendront enrichir ce cadre.

Côté dossiers communautaires, plusieurs dossiers ont été abordés dont celui de la mutualisation. Dans ce domaine, nous ne sommes pas en reste. Ainsi avons-nous engagé un travail commun pour la Fête de la Musique avec la commune de Neuville Vitasse. Je tiens à la remercier pour sa coopération. Avec la Ville d'Arras, nous allons signer une convention le 20 juillet 2016 pour permettre à nos jeunes de 11 à 17 ans de bénéficier du « Pass' Jeune » dès ce début d'été.

Les membres du CCAS ont aussi souhaité améliorer l'accompagnement des demandeurs de l'APA et mettre en place à la rentrée un atelier numérique en partenariat avec le CFPPA de notre commune.

Ce bulletin est aussi un lieu d'expression de nos associations qui ont pu si elles le souhaitent insérer un article sur leurs réalisations, leurs calendriers d'actions ou toutes autres actions. Je tenais à les remercier pour leur dynamisme et la variété des activités qu'elles proposent aux habitants de notre commune. Avec le Conseil Municipal, nous avons souhaité revaloriser les subventions ce qui devrait leur permettre d'améliorer la qualité de leurs prestations.

La rentrée verra le démarrage d'un chantier important : l'effacement des réseaux de la rue d'Arras, qui devrait contribuer à réduire la vitesse sur cet axe.

Mais avant, je tenais à vous souhaiter d'agréables vacances en espérant vous rencontrer prochainement.



Le Maire,  
Didier Michel

# Rapport : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées « C.L.E.C.T. » du 2 Juin 2016.

Le rapport de la commission d'évaluation des charges a été adopté. Il présentait les charges transférées à la Communauté Urbaine d'Arras consécutivement au transfert de la compétence « voirie » à intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ce rapport reprend notamment les flux financiers engendrés par le transfert de la compétence Voirie au profit de la Communauté Urbaine d'Arras. Les linéaires de voirie transférés pour la commune de Tilloy-Les-Mofflaines sont de 5989 mètres.

Les champs d'intervention repris par la Communauté Urbaine d'Arras concernent :

- la voirie, le mobilier urbain - Sécuritaire
- pour la zone industrielle, l'éclairage public et les espaces verts qui bordent les voiries communautaires, le nettoyage et le désherbage de la voirie, la viabilité hivernale (salage/déneigement) des voiries de la Zone Industrielle Est.

Ce transfert de charges à la Communauté Urbaine d'Arras a bien entendu des conséquences financières et le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année.

Le prélèvement final sur l'allocation de compensation versée par la CUA à la commune sera de 35 369 euros.

**COÛT**

Le coût de revient pour la commune de :

1 année de garderie :  
**558.57 €**

1 repas cantine :  
**4.94 €**

## Révision des tarifs de participation des familles aux services périscolaires : cantine, garderie, TAP.

Lors du Conseil Municipal en date du 20 Juin 2016, une délibération concernant la révision des tarifs de participation des familles aux services périscolaires : cantine, garderie et TAP a été adoptée avec 11 voix pour et 2 abstentions.

**LES TARIFS SERONT DONC REVALORISÉS  
DE 2 % À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE  
PROCHAIN COMME SUIT :**

### Tarif de participation au service cantine :

Restauration scolaire / enfant Quotient familial (QF)	QF inf à 617 €	QF de 617 à 1000 €	QF de 1001 à 1400 €	QF à partir de 1401 € QF non fourni
Pour les élèves domiciliés à Tilloy les Mofflaines	2.86 €	3.26 €	3.57 €	3.77 €
Pour les élèves extérieurs à la commune de Tilloy-les-Mofflaines, occasionnellement pour des groupes d'enfants en déplacement dans la commune	3.37 €	3.77 €	4.08 €	4.28 €
Pour les enseignants ou occasionnellement le personnel d'encadrement des groupes d'enfants en déplacement dans la commune, pour le personnel communal non employé à l'encadrement de la cantine et toutes les personnes ayant obtenu une autorisation de Monsieur le Maire	4.28 €			

## Tarif de participation au service garderie :

GARDERIE JOURNÉE Quotient familial (QF)	QF inf à 617 €	QF de 617 à 1000 €	QF de 1001 à 1400 €	QF à partir de 1401 € QF non fourni
--	----------------	-----------------------	------------------------	---

### ENFANTS DOMICILIÉS À TILLOY LES MOFFLAINES

PAIEMENT DEMI-JOURNÉE	0.92 €	1.02 €	1.07 €	1.12 €
PAIEMENT JOURNALIER	1.53 €	1.73 €	1.84 €	1.94 €
PAIEMENT MENSUEL	22.03 €	25.70 €	27.54 €	29.38 €
PAIEMENT ANNUEL	176.26 €	205.63 €	220.32€	235.00€

Il est précisé que pour les personnes en retard à la garderie pour venir chercher leurs enfants, une pénalité de 1 € sera appliquée systématiquement.

- Tarif de participation aux TAP (inchangé).

- Tarif pour les trois heures de TAP : 1€.

- Pour les familles ayant plusieurs enfants scolarisés à l'école, la participation ne sera demandée que pour deux enfants.

### ENFANTS NON DOMICILIÉS À TILLOY LES MOFFLAINES

PAIEMENT DEMI-JOURNÉE	1.17 €	1.33 €	1.38 €	1.43 €
PAIEMENT JOURNALIER	2.14 €	2.35 €	2.45 €	2.55€
PAIEMENT MENSUEL	2.14 €	2.35 €	2.45 €	2.55€
PAIEMENT ANNUEL	264.38 €	293.76 €	308.45 €	323.14€

## SCHÉMA DE MUTUALISATION

### Adoption du schéma de mutualisation

Le conseil municipal a adopté le schéma de mutualisation prévu par l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ainsi, le président de la CUA établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre ses services et ceux des communes membres.

### CE RAPPORT COMPORTE UN PROJET DE SCHÉMA DE MUTUALISATION DES SERVICES À METTRE EN ŒUVRE PENDANT LA DURÉE DU MANDAT.

### Ce schéma de mutualisation répond à 4 objectifs :

#### 1. APPORTER DES SERVICES DE QUALITÉ AUX HABITANTS :

La mutualisation des services devra permettre de partager les bonnes pratiques du territoire et, de ce fait, optimiser la qualité du service rendu à la population. Sa mise en œuvre ne devra cependant pas se faire au détriment du lien de proximité entre la population, les élus et les agents du territoire.

#### 2. DÉVELOPPER L'EXPERTISE DES AGENTS POUR ATTEINDRE UN PLUS HAUT NIVEAU D'EFFICACITÉ :

Ce principe vise à répondre à un besoin partagé de professionnalisation et de développement des expertises sur le territoire, dans un contexte marqué par une complexification croissante des procédures administratives et techniques conduites par les collectivités. La mobilisation et la valorisation des agents du territoire sont indispensables pour garantir la mise en œuvre réussie des mutualisations sur le territoire.

#### 3. PROPOSER DES PARCOURS DE CARRIÈRE AUX AGENTS :

La mutualisation, en élargissant le périmètre des agents directement concernés, s'effectue dans une perspective de valorisation des compétences internes et d'élargissement des perspectives de mobilité au sein du territoire.

#### 4. CO-CONSTRUIRE UNE ORGANISATION EFFICIENTE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE POUR FAIRE FACE AUX BAISSSES DE RESSOURCES DES COLLECTIVITÉS :

Ce schéma a pour objectif principal de favoriser les domaines de collaboration entre communes de différentes strates et de privilégier les projets mobilisant un nombre significatif de communes. L'adhésion des communes aux services mutualisés repose sur le principe du volontariat. Chaque commune est libre de rejoindre ou non un projet de mutualisation.

# La deuxième modification du PLU devient applicable.

Soumise aux nouvelles règles des lois dites Grenelle et ALUR, du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région d'Arras (SCOT), du Plan Local d'Habitat communautaire (PLH),



**la commune est soucieuse de se développer en favorisant l'intégration des nouveaux habitants dans le village.**



Elle se veut aussi vigilante sur le maintien de l'équilibre de l'utilisation de ses infrastructures : école, installations sportives, festives, Etc.

**Son objectif est d'atteindre progressivement une population de 1700 habitants à l'horizon 2020-2025.**

Dans ce contexte, une sectorisation de la zone à urbaniser (zone 1AU) dite zone du Château d'Eau s'est avérée nécessaire.

Pour cela une modification du Plan Local Urbanisme (PLU) a été soumise à enquête publique du 1<sup>er</sup> au 31 Mars. A son issue, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

La principale modification concerne la création d'une zone 1AUB au sein de la zone à urbaniser initiale. Son règlement se conforme aux nécessités de densification urbaine imposées par les différentes réglementations applicables.

On notera la suppression de l'aménagement d'un espace central initialement prévu, le phasage en 4 opérations de cette nouvelle zone, le déplacement d'un cheminement piéton à travers le bois du château d'eau, la création de quatre futurs accès qui assureront la desserte des futures phases d'opérations et la liaison avec celle de la zone à urbaniser à long terme (zone 2AU) contiguë à la zone 1AUB créée.

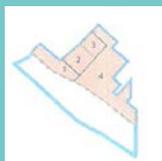
Des aménagements techniques de la rédaction de son règlement entérinent cette mise en conformité réglementaire. Ils portent sur : la réduction de la taille minimale de l'emprise des voiries, la modification du recul minimum de l'implantation des constructions par rapport aux emprises publiques, celle des règles de création de stationnement, l'augmentation de l'emprise au sol des constructions. Selon la nouvelle dénomination en vigueur ce règlement fait désormais référence à la surface de plancher au lieu des surfaces hors-œuvre nette et hors-œuvre brute.

Le PLU actuel est également mis à jour dans ses documents avec l'insertion du nouveau Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de l'usine CECA Feuchy qui concerne une partie du territoire communal situé en zone agricole, derrière la ZI Est, en limite de la commune de Saint-Laurent-Blangy. Cette modification du PLU sera applicable dans le courant du mois de juillet.

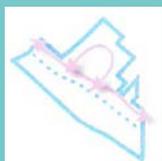
## Orientations d'aménagement



**Ne pas compromettre les aménagements futurs**  
L'ouverture d'accès vers les espaces verts pouvant être urbanisés à long terme devront être prévus dans les aménagements de la zone. On évitera ainsi les voies en impasse et les raquettes de retournement condamnant l'accès à la zone Sud (2AU).



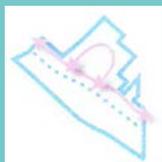
**Phasage d'opérations**  
1- Aménagement à partir de 2016  
2- Aménagement à partir de 2018  
3- Aménagement à partir de 2019  
4- Aménagement à partir de 2020



**Créer un bouclage de la voirie dans la zone**  
L'idée est ici de créer un bouclage des voiries internes vers l'axe de desserte (axe central). Aménagement de minimum deux accès pour faciliter la circulation et intégrer le plus possible «le quartier» au reste du bourg.



**Mise en place de liaisons piétonnes entre les différents quartiers**  
La commune est caractérisée par un maillage piétonnier important. Les aménagements futurs devront permettre la liaison en centre du bourg et la circulation interne à la zone. Une liaison piétonne vers la future zone d'extension à long terme devra être prévue.



**Paysagement de la zone**  
Pour faciliter l'intégration paysagère et travailler sur les transitions entre milieu, la frange Ouest de la zone sera paysagée ainsi que les axes de desserte interne. (voirie et cheminement modes doux)

## Commune de Tilloy les Mofflaines Zone Sud : Orientations d'aménagement

Classement en phase 3. Recommandation du commissaire enquêteur.



Orientations d'Aménagement « Zone Sud » après modification

# Cadre de vie

Très attachés à notre cadre de vie, la commune dispose d'une équipe « espaces verts » qui travaille au quotidien pour rendre notre commune agréable et charmante pour tous.

**Sachez que depuis deux ans, nous travaillons par thème :**

**2014** : la musique

**2015** : la jeunesse

**2016** : Sera l'année du « village ». Le conseil municipal est très attaché à cette identité de village.

Sachez que nos agents essaient de satisfaire au mieux les attentes de tous, avec parfois certaines difficultés (absentéisme, conditions climatiques très difficiles cette année...). Pour pallier à une absence de longue durée, nous avons choisi de déléguer une partie de l'entretien à l'APRA atelier protégé situé sur notre commune.

**Chacun d'entre nous peut prendre part à la préservation de notre cadre de vie et donc à notre environnement.**

**Quelques gestes simples et collectifs peuvent avoir de belles conséquences.**

- Ne pas jeter de papiers et autres déchets dans les espaces publics. Utiliser les poubelles placées dans les endroits les plus fréquentés.

- Ramasser les déjections canines de vos animaux. Il est rappelé que 17 distributeurs de sachets sont répartis sur la commune, ils sont régulièrement réapprovisionnés. Tout manquement est verbalisable.

- Enlever les herbes indésirables (pissenlits...) sur vos propriétés et pourquoi pas face à vos habitations...



**D'ailleurs dans cet esprit, deux journées d'action « NETTOYONS LA NATURE » auront lieu les :  
23 septembre (pour les jeunes en TAP)  
& 25 septembre pour tout public.**



Une réflexion sur le développement durable est engagée afin de réduire l'utilisation de pesticide dans notre commune (tâche obligatoire à partir de 2017).

Actuellement, nous utilisons 10L contre 250L auparavant. Nous nous efforçons également à réduire l'utilisation en eau potable (utilisation de l'eau de pluie récupérée, mise en place de paillage...).

Nous savons pouvoir compter sur votre aide, votre civisme et votre investissement collectif. Respectons et faisons respecter notre cadre de vie exceptionnel afin qu'il perdure.



# Mise en place d'une animation

« Atelier numérique et initiation  
informatique » de septembre 2016  
à juin 2017 (hors vacances scolaires) »

Si l'utilisation de l'ordinateur et de l'Internet progresse en France, un tiers de la population n'est toujours pas équipé ou ne se sert pas d'internet faute de connaissance.

**Aussi les membres du CCAS , ont-il décidé de mettre en place des ateliers numériques.**

Cet « Atelier numérique et initiation informatique » sera piloté par le CFPPA 62 de TILLOY LES MOFFLAINES.

**Il fonctionnera en alternance de cours, soit une séance tous les 15 jours, pour un groupe maximum de quinze personnes.**

**Un questionnaire a été distribué pour mesurer les attentes et les disponibilités de chacun.**

## ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS DE L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

Afin de favoriser le maintien au domicile et prévenir la perte d'autonomie, les membres du CCAS ont souhaité accompagner les personnes qui sollicitent l'allocation personnalisée d'autonomie. (APA)



**AINSI DÈS LE MOIS DE JUILLET, LES  
DEMANDEURS DE CETTE ALLOCATION  
POURRONT BÉNÉFICIER DU PLAN  
PERSONNES ÂGÉES D'AU MOINS 60 ANS.**



La mise en place d'un accompagnement proposé par le CCAS pour les demandeurs de l'APA débutera dès le mois de juillet 2016.

**Une aide financière sera versée aux personnes pendant la période entre la date de dépôt des dossiers APA et son attribution. Son montant s'élèvera à 50 % du montant de l'allocation maximum en fonction du GIR.**



## ATELIER

Une première rencontre aura lieu le 13 septembre à 18 heures et permettra de constituer les groupes de niveau et recueillir les attentes de chacun. N'oubliez pas de retourner votre questionnaire au plus tôt. La participation des familles sera fixée à 20 € par personne pour une année.

**Pour information le montant mensuel maximum au 1<sup>er</sup> avril 2016 s'élève à :**

**GIR 1 : 1 714.80 €**

**GIR 2 : 1 376.92 €**

**GIR 3 : 994.87 €**

**GIR 4 : 663.62 €**

**Exemple :**

Une personne dépose un dossier le 25 juin 2016 elle obtient un accord du conseil départemental le 15 septembre. **Elle est reconnue GIR 4.**

**Elle percevra pendant le mois de juillet et le mois d'août la moitié du montant maximum soit 331.81 € par mois.**

Le montant de l'aide sera versé au demandeur au vu des factures acquittées ainsi que l'attestation du médecin traitant attestant la catégorie de GIR.

**Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme Smardz Cécile aux horaires d'ouverture de la mairie.**

**ZOOM SUR :**



# L'univers associatif de Tilloy-les- -Mofflaines

**Aide alimentaire aux  
Tilloysiens en difficulté**

**Clubs de l'A.L.T**

**Tennis de Table  
Tilloy-les-Mofflaines**

**Association des parents d'élèves**

**Cap sur l'espoir**

**Club de l'amitié**

**Javelot Club Tilloy**

**Scène sur scène**

**Secours Populaire Français**

**Tilloy Football Club**

**Tilloy Sport Activités**



# L'ASSOCIATION

## AIDE ALIMENTAIRE AUX TILLOYSIENS EN DIFFICULTÉ

L'association Aide Alimentaire aux Tilloysiens en Difficulté (AATD) est née en 1990 autour de quelques tilloysiens pour mettre à la disposition des habitants susceptibles d'en avoir besoin des denrées alimentaires.

25 ans après, le but en est toujours le même parce que les besoins sont toujours les mêmes. Aujourd'hui nous rassemblons une trentaine d'adhérents.

**Beaucoup de personnes se sont impliquées... avec beaucoup de générosité, de bonne volonté et de bonne humeur, le plaisir d'aider.**

Le local situé au complexe de la rue de Neuville a été rénové et transformé pour faciliter la réception de l'alimentation et aussi les distributions. Une climatisation a été mise en place. Cela permet que la réception, la préparation et le stockage des produits frais se fassent dans de bonnes conditions sanitaires.

Il y a 12 distributions annuelles, chaque 2<sup>ème</sup> mardi du mois et une distribution spéciale pour Noël.

Dès 6h30 : une équipe de 2 ou 3 personnes se rend à l'entrepôt de Carvin avec une voiture personnelle pour récupérer environ 300 kg de denrées.

Au retour sur Tilloy c'est le déchargement. Dans l'après-midi, une autre équipe de 3 - 4 personnes procède à la préparation des colis en fonction de la composition des familles aidées. Pour les produits frais, tout est redonné dans l'état de l'arrivage si possible ou amélioré c'est-à-dire que les fruits ou légumes plus ou moins avancés sont triés et préparés de façon tout à fait convenable.

La distribution a lieu vers 18h15 toujours dans une bonne ambiance. C'est bon enfant.

Le rangement et le nettoyage du local se font dans la foulée.

Les responsables ont suivi une formation en hygiène et sécurité pour assurer un fonctionnement dans les meilleures conditions.

Notre activité est déclarée auprès de différents organismes officiels, l'INSEE pour le répertoire des entreprises sans vocation commerciale, la CNIL pour l'utilisation d'un logiciel de gestion fourni par la Banque Alimentaire, la Direction Départementale en Charge de la Protection des Populations ou de l'Alimentation parce que nous travaillons avec des denrées alimentaires, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale parce que nous avons une activité à vocation sanitaire et sociale.

Notre activité est habilitée par la Région et l'Etat et nous sommes aidés par la Municipalité.



L'Etat français et le centre régional de la Banque Alimentaire de Carvin nous demandent de fournir des états statistiques de notre activité tous les trimestres (combien de personnes aidées, catégorie d'âge, le reste à vivre quotidien, combien de distributions, le poids net des produits distribués, leur provenance, le tout ventilé selon différents critères).



**CE SONT 12 FAMILLES AIDÉES EN PERMANENCE AU COURS DE L'ANNÉE,  
3 PERSONNES SEULES ET 4 SECOURS  
EN URGENCE.**



Ce qui fait approximativement une quarantaine de personnes aidées mensuellement.

Une collecte nationale a lieu fin novembre. Cette année, nous avons collecté 1 352 kg.

La collecte, ce sont 2 journées à Carrefour Market, le vendredi et le samedi toute la journée et aussi la collecte dans le village, c'est 28 présences sur le terrain pour mettre les sachets dans les boîtes aux lettres, à Carrefour Market, dans les rues du village pour le ramassage et bien sûr pour le rangement au local.

Avec cette année plus de bénévoles impliqués, ça tourne bien, nous avons collecté des denrées plus diversifiées. Tout a été vérifié, étiqueté et stocké par date de péremption. Sur l'année, c'est près de 5 tonnes de denrées qui ont transité par le local de l'association.

Il nous faut, ensemble, continuer à faire vivre cette association dans la discrétion, pour le respect des uns des autres, mais aussi dans l'efficacité, pour le bien des Tilloysiens les plus démunis.



**NOUS PENSONS QUE NOUS AVONS LE  
DROIT DE DIRE QU'ENSEMBLE NOUS Y  
ARRIVERONS !**



# Les activités des Clubs de l'A.L.T



## DANSE ET ZUMBA :

« LA LÉGENDE DES SORCIÈRES DE SALEM »

La troupe de danse accompagnée de membres de la zumba ont présenté leur gala devant une salle comble captivée par un spectacle d'une qualité exceptionnelle dans un décor en conséquence.

On peut saluer le professeur Benjamin entouré de toute une équipe, les danseuses petites et grandes qui ont su attirer autant l'admiration des spectateurs. Un grand bravo !

Pour la nouvelle saison, on proposera des dates pour les inscriptions. (Photo 1 et 2)

Pour tout renseignement : 06 76 66 07 77

## TENNIS :

L'ÉQUIPE JUNIOR 1<sup>ÈRE</sup> EN FFT

Nous tenons à signaler la performance de l'équipe des 17/18 ans composée de Jérôme Stéphano, Louis Ledru, Clément Sébert, Théo Lecaillé qui a terminé première de sa poule en FFT.

## LE TOURNOI DU CLUB :

Le tournoi du double a été gagné par Thomas Penne, Vincent Déforge devant Louis Ledru, Léo Stéphano.

(Photo 3)

LE TOURNOI DES JEUNES :

Nous soulignons la bonne ambiance dans laquelle les rencontres se sont faites, Nous vous donnons ci-après les 3 premiers de chaque poule :

**Initiation** : Fabien LHEUREUX, Alexandre CATTEAU, Gabin DUMINIL.

**Perfectionnement** : Noémie GHESTEM, Louis LECOUTY, Maeve DILLY.

**Perfectionnement +** : Félix VERWAEDE, Pierre LHEUREUX, Jeanne MACIAZEK.

**Confirmés** : Léo BODELOT, Raphaël DELECROIX, Nicolas DOUAY.

**Cadets** : Arnaud DUPRE, Adrien DUPRE, Hugo PESIN

(Photo 4)

Pour la rentrée, prochaine saison, et tout renseignement voir

Jean Bernard Dhénin : 06 76 66 07 77

## PÉTANQUE :

Le concours du printemps a rassemblé 40 équipes dans le parc du manoir. Les prochains concours ouverts à tous :

Dimanche 21 août, et le Dimanche 25 septembre pendant la ducasse.

## ESPACE REMISE EN FORME :

Nous rappelons que la salle reste ouverte pendant les vacances d'été, le lundi, mercredi et vendredi.

Pour tout renseignement et l'inscription pour la prochaine saison : 06 76 66 07 77 ou s'adresser à Jean Bernard Dhénin.

# Association des parents d'élèves

Nos enfants ont la chance d'avoir une équipe enseignante dynamique et une mairie toujours présente pour l'école. En participant à nos actions et nos soirées vous nous aidez à fournir le meilleur pour nos enfants.

Nous profitons de cette occasion pour remercier vivement les personnes qui ont participé à notre soirée poulet-frites d'avril dernier, que ce soit par leur présence ou leur soutien et qui ont encore prouvé qu'il était possible de joindre l'utile à l'agréable.



**NOUS TENONS ÉGALEMENT À REMERCIER MADAME TALBOT QUI MALGRÈ LA DISTANCE N'OUBLIE JAMAIS NOS CHÉRUBINS ET NOUS GRATIFIE TOUS LES ANS D'UNE DOTATION POUR L'ACHAT DE LIVRES.**



Vous souhaitez nous contacter ou rejoindre notre équipe :  
par téléphone : Nicolas GUFFROY au 06.03.97.87.51  
par courrier : déposez votre courrier à l'attention de l'APE en mairie ou à l'école.



## La journée des oubliés des vacances du SPF

Le comité de Tilloy du SPF prépare sa journée du 18 août où elle propose aux jeunes une journée à la mer qui se terminera par la participation à un grand spectacle. Pour tout renseignement tél. à JB Dhénin 06 76 66 07 77.



**LE COMITÉ DE TILLOY REMERCIER VIVEMENT L'ÉCOLE DE TILLOY QUI A BIEN VOULU CONTRIBUER PAR DES DONS À AIDER LES PERSONNES EN DIFFICULTÉS.**



### Mission :

Composée de parents d'élèves bénévoles, l'APE participe à la vie de l'école à travers l'achat de matériel, l'aide financière aux sorties pédagogiques et l'échange avec l'équipe enseignante.

### Actions :

**Tout au long de l'année des actions sont organisées pour participer à l'amélioration du cadre de vie scolaire.**

- Privatisation de FUNNY PARC pour une soirée spéciale réservée aux élèves de l'école (juin 2016)
- Soirée poulet frites (prenez note pour la suivante le 11 mars 2017)
- Bourse aux jouets 2015 et le 6 novembre 2016 (venez nombreux)
- Ventes de viennoiseries
- Chocolats de pâques
- Calendriers 2016

### Résultats :

- 5<sup>ème</sup> Participation à l'achat de Tableaux Blancs Interactifs qui équipent désormais les classes de CP - CE1 - CE2 CM1 et CM2
- Participation financière à certaines sorties scolaires pédagogiques
- Fourniture des tenues pour les classes de neiges (CM2)
- Achat de vélo, de trotinettes et de draisières pour la salle de motricité
- Création de DVD de la fête de l'école etc.



**DATES CLÉS**



**JOURNÉE À LA MER**

- le 18 Août

**FERMETURE DU COMITÉ**

- du 5 au 26 Juillet

# Cap sur l'espoir



L'association Cap sur l'espoir vient en aide aux personnes porteuses de handicap.

Elle peut leur apporter une aide morale, administrative ou financière. Depuis sa création, elle a reversé environ 85.000 €. Cette année ce sont déjà 5.500 € qui ont été reversés.

## SES RESSOURCES PROVIENNENT :

- Principalement de la récupération de papier.

En y participant, vous contribuez également au bien être de la planète puisque le papier récupéré est recyclé.

- Des dons des particuliers ou des entreprises.

Reconnu d'intérêt public, vous bénéficiez d'un abattement de 66% sur vos impôts.

- Des recettes issues des manifestations qu'elle organise.

Chaque année, l'association organise une journée sportive. Les recettes et dons sont reversés en intégralité à la personne désignée.

Cette année, elle aura lieu le 28 août à la salle des fêtes d'Avesnes le Comte à partir de 8h30.



Randonnées, cyclotourisme, VTT, tennis sont au programme. Laurent Everaert, champion de France handisport de tennis agrémentera cette journée d'une démonstration et vous pourrez si vous le souhaitez venir le défier.

Vous recevrez dans votre boîte un flyer qui vous donnera tous les détails de cette manifestation au cours de laquelle les bénévoles vous espèrent nombreux.

Vous pouvez vous aussi venir nous rejoindre et apporter votre contribution aux personnes en difficulté.

# Club de l'Amitié

Le Club de l'Amitié continue ses activités. Outre les rencontres tous les jeudis après-midi, le Club organise le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois diverses animations :

L'après-midi crêpes, la galette et le loto où le club de Neuville Vitasse avait été convié. Cette année l'Auberge Espagnole a remporté un franc succès avec une quarantaine de personnes, les membres du bureau avaient concocté les petits plats, les films de voyages des aînés de l'année 1969 à 1973 ont été projetés.

Tout le monde était heureux de cette journée où la bonne humeur était présente, chaque participant souhaite que cette activité soit renouvelée.

- L'art Floral pour la fête des mères où 24 compositions ont été confectionnées.
- Le voyage à MAROILLES, agréable avec un spectacle tout en couleur, où des danseuses et danseurs Colombiens ont fait le show.

Venez nous rejoindre à la rentrée de septembre, afin de nous communiquer vos idées, vos souhaits et permettre ainsi de faire évoluer notre club.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter :  
Joëlle LEFEVRE, Annie DAMEZ, Bernadette LEFEVRE.



## HORAIRES

Nos entraînements se déroulent les **Mardi & Vendredi** de **17h30 à 20h00** au Javelodrome situé au Complexe Sportif Route de Neuville.



# JAVELOT CLUB TILLOY

Le JAVELOT CLUB TILLOY se porte bien.

Après une petite perte de poids (5 licenciés « Compétition » étant partis dans 2 Clubs voisins ), le JCT a repris des forces avec l'arrivée de 4 nouveaux licenciés :

- 1<sup>ère</sup> licence Javelot pour les 4.
- Tilloysiens pour les 2 derniers,
- 2 critères (parmi d'autres...) importants aux yeux des responsables du JCT.

Les « pseudos-championnats » organisés par tirage au sort et où se mélangent « Compétiteurs - Loisirs », « Jeunes - Moins jeunes », sont souvent très disputés et se déroulent toujours dans une superbe ambiance.

Ces entraînements permettent aux Licenciés « Compétition » de très bien se comporter lors :

- des Concours Clubs (dans l'Arrageois et le Haut-de-France)
- des Compétitions Fédérales

(Dernière performance en date (à la rédaction de cet article) :  
Le titre de Vice-Championne de France Féminine pour Nadia)



## NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

**LES MEMBRES DU JCT SERONT PRÉSENTS LORS DES MANIFESTATIONS DU 14 JUILLET 2016 AU MANOIR DE TILLOY. LE JAVELODROME DE TILLOY SERA LE THÉÂTRE D'UN CHAMPIONNAT FÉMININ, ORGANISÉ LE 18 SEPTEMBRE 2016 PAR LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU JAVELOT TIR SUR CIBLE.**



Quant au concours annuel du JCT (prévu fin Août ), celui-ci est en cours de préparation. (Dés que les dates précises et le contenu de ce concours seront arrêtés, ils seront diffusés par affiches).

**N'HÉSITEZ PAS À VENIR DÉCOUVRIR LE SPORT DU JAVELOT LORS DE NOS ENTRAÎNEMENTS ET/OU NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS.**

**Sportivement.**

**Les Membres du JCT - Le Président**

**Pour toute information complémentaire :**  
**Alain DE BLOCK 36 Rue Hubert Crépin**  
**62217 BEURAINS**  
**Tél. : 03 21 51 69 56.**  
**Mail : chtidba62@yahoo.fr**

# SCÈNE SUR SCÈNE

En quelques mots...

L'association SCÈNE SUR SCÈNE a accueilli cette année 80 danseuses le mercredi après-midi et le vendredi soir. Un spectacle de Noël a eu lieu le dimanche 13 décembre. Les enfants ont présenté un spectacle riche en couleurs et en émotions à leurs parents.

Lors de cette après-midi le Père Noël est venu rendre visite aux danseuses et a remis à chacune d'elles un magnifique cadeau : des places pour les plus jeunes pour le cirque Arlette Gruss et pour les plus grandes des places pour le spectacle « Danse avec les stars » à Lille.

Le samedi 11 juin, notre gala clôtura notre saison avec succès, un spectacle de 15 danses a été proposé aux familles. Les membres du bureau tiennent à remercier toutes les danseuses et le public venu les applaudir.



## TENNIS DE TABLE TILLOY-LES-MOFFLAINES

**Lors de la fin de saison 2014/2015, l'idée de relancer une politique de jeunes au club de tennis de table de Tilloy a émergé.**

Une petite campagne publicitaire a été faite auprès des écoles et commerces du village. Une demi-douzaine de jeunes est venue profiter des premiers entraînements.

Après deux réunions avec la municipalité, Alexandre est intervenu auprès d'élèves de CE1-CE2 dans le cadre des T.A.P. sur la période allant des vacances d'hiver aux vacances de printemps.

**Cette initiation a été une véritable réussite pour la commune comme pour le club : les enfants ont apprécié découvrir l'activité et le club de tennis de table a vu son effectif doubler pour atteindre une douzaine d'enfants le mercredi après-midi.**

Cette intervention dans le cadre des T.A.P. s'est terminée autour d'un goûter offert par le club de tennis de table en présence de Gilbert Hanot, président, et de quelques joueurs qui se sont rendus disponibles pour l'occasion.

L'investissement d'Alexandre et des joueurs présents pour épauler et suppléer permet de dresser un bilan très positif de ces T.A.P., objectif qui avait été fixé cette saison.



### HORAIRES

Alexandre Estain, joueur au club, a proposé d'initier ce projet en mettant en place un entraînement ouvert aux enfants dès 6 ans le mercredi de 16h00 à 17h30.

# TILLOY FOOTBALL CLUB



## C'EST : 350 licenciés de 5 à 77ans...

Un Comité Directeur

Une école de Football labélisée  
qui accueille + de 100 enfants (de 5 à 9 ans)

La pré-compétition de 10 à 13 ans

**La compétition (à 11)  
de 14 à 35 ans répartie en 8 équipes :  
U14 - U15 - U17/18 évoluant  
au niveau le plus élevé  
du district et nos U16  
évoluant au niveau régional**

Une Equipe senior en Excellence et une équipe réserve  
en Promotion de 1<sup>ère</sup> division

**Une équipe vétérans (+ de 35 ans)**

**Un encadrement de qualité formé  
par le District Artois**

**Une équipe de bénévoles extraordinaires**

# TILLOY SPORT ACTIVITÉS

**L'**année sportive de l'association T.S.A. se termine sur de bonnes notes.

Notre soirée patoisante avec la troupe La Colombine fut une réussite.

Nous avons eu de nouvelles adhérentes aussi bien en gymnastique, bien-être, stretching et un énorme succès pour la marche nordique.



**Nous espérons être plus nombreux l'année prochaine. Bientôt nous allons penser à la brocante dans notre petit village où il fait bon vivre et qui attire beaucoup de monde.**



**Les membres de T.S.A. vous souhaitent à tous de bonnes vacances !**



## INFOS PRATIQUES



### ANNONCE

Madame Marie LEFEBVRE, demeurant au 30 rue du Noble, met à disposition son jardin à toute personne sérieuse souhaitant cultiver ses légumes et ses fleurs !

**Prendre contact au  
06.86.48.59.65.**

### ALLOCATION POUR L'ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'attribution d'une allocation pour l'achat de fournitures scolaires pour l'année scolaire 2016/2017 aux familles demeurant à Tilloy-les-Mofflaines dont un ou plusieurs enfants fréquentent les établissements scolaires. Cette allocation est fixée à :

**45 €**

pour les élèves scolarisés au collège (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>)

**55 €**

pour les élèves scolarisés dans un lycée d'études générales (de la seconde à la terminale)

**80 €**

Pour les élèves scolarisés dans un lycée d'études techniques (de la seconde à la terminale)

**80 €**

Pour les élèves scolarisés dans l'enseignement supérieur, c'est-à-dire au-delà du baccalauréat (université, etc.)

Pour pouvoir en bénéficier, il convient de fournir un certificat de scolarité et un relevé d'identité bancaire ou postal, avant le 25 novembre 2016 au plus tard.

Le mandat communal sera établi au nom des parents pour les enfants mineurs, dans le cas contraire au nom de l'élève.

# INFOS PRATIQUES :

## 1. LINKY, LE NOUVEAU COMPTEUR D'ERDF BIENTÔT CHEZ NOUS.

Courant octobre, une entreprise mandatée par ERDF (nous vous communiquerons son nom dès que possible) remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité de la commune par des compteurs de nouvelle génération : les compteurs Linky.

Ces compteurs offriront de nouveaux services aux habitants. Plus besoin d'être présent : le relevé des consommations se fait à distance, et devient quotidien.

Les interventions techniques courantes (changement de puissance ou de tarif, mise en service) se feront sans rendez-vous, sans dérangement, et dans des délais plus rapides (moins de 24h).

Chacun pourra suivre ses données de consommation sur internet via un espace personnel sécurisé, simple et gratuit.



**L'idée est de permettre à tous de devenir acteur de sa consommation.**



Chaque foyer concerné recevra un courrier d'ERDF entre 30 et 45 jours avant la date de pose. L'entreprise de pose missionnée par ERDF informera elle le client de son passage 25 jours au moins avant cette même date. Ces entreprises seront facilement identifiables par les clients grâce au logo « Partenaire Linky ». Pour en savoir plus : [www.erdf.fr/linky](http://www.erdf.fr/linky).



**BIENTÔT GRATUIT À LA POSTE !**  
D'ici fin 2016, La Poste proposera 750 points d'accès gratuits à internet au sein des bureaux de son réseau.

## BON À SAVOIR :

- L'installation de Linky dans 80% des foyers, d'ici 2021, est une directive européenne. Sa pose est obligatoire.
- La fourniture du compteur et son installation ne seront pas facturées. C'est un investissement ERDF.
- Seule la donnée globale de consommation du foyer peut être mesurée et circule dans le système d'information ; ces données sont cryptées, il est donc impossible de savoir si quelqu'un est dans le logement et quel appareil est utilisé à l'instant précis.
- Le compteur communique via les câbles électriques déjà existants et respecte les normes sanitaires définies au niveau européen et français.

## 2. PRÉ-DEMANDE DE PASSEPORT EN LIGNE

Nous vous rappelons que les demandes de passeport doivent se faire auprès des mairies équipées du dispositif des données biométriques (Arras, Saint-Laurent, ...).

En vue de simplifier les démarches administratives des usagers et de sécuriser le recueil des informations nécessaires à l'enregistrement des demandes de passeports au sein de la base TES « Titres Electroniques Sécurisés », le Ministère de l'Intérieur a mis en place



**un télé service facultatif dit de « pré-demande de passeport » sur le site de l'ANTS : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr), accessible à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.**



Pour utiliser ce télé service, il vous suffit de créer votre compte en quelques minutes, puis de saisir les informations dans « Pré-demande Passeport ». Enfin, il ne vous reste plus qu'à vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives et le timbre fiscal.



[contact@tilloylesmofflaines.fr](mailto:contact@tilloylesmofflaines.fr)  
**03 21 73 25 75**

Comité de rédaction : Didier Michel, Laurence Bruneau, Morgane Dely  
Maquette : Agence MBS Communication  
Impression : Imprimerie Brunehaut